

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 14 décembre 2017

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 11, 12 et 13 décembre 2017

2017 DDCT 180 - DGRI - DFA Signature d'une convention avec l'Union européenne pour percevoir un financement européen dans le cadre du projet "Initiatives Nouvelles pour la Citoyenneté Locale et Urbaine Des Européens" dénommé "INCLUDE" consacré à l'inclusion et participation des citoyens européens dans la vie politique et civique de leur pays européen d'accueil.

**M. Hermano SANCHEZ RUIVO, M. Patrick KLUGMAN, Mme Pauline VÉRON et
M. Emmanuel GRÉGOIRE, rapporteurs.**

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal.

Vu le règlement (UE) n° 1381/2013 du Parlement européen et du Conseil du 17 décembre 2013 relatif à l'établissement du programme "Droits, égalité et citoyenneté" ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, articles 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 28 novembre 2017, par lequel Mme la Maire de Paris lui demande l'autorisation de signer la convention avec l'Union européenne pour percevoir un financement européen dans le cadre du projet "INCLUDE" ;

Sur le rapport présenté par M. Hermano SANCHES RUIVO, M. Patrick KLUGMAN, Mme Pauline VÉRON au nom de la 7^e Commission, et par M. Emmanuel GRÉGOIRE, au nom de la 1^{ère} Commission,

Délibère :

Article 1 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer une convention avec l'Union européenne pour percevoir un financement européen dans le cadre du projet "INCLUDE" consacré à l'inclusion et à la participation citoyenne des Européens dans leur ville d'accueil.

Article 2 : Les recettes correspondantes seront constatées sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris des exercices 2018, 2019, 2020 et suivants, rubrique 833, au chapitre 74, article 7477.

Article 3 : Les dépenses correspondantes seront imputées sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris des exercices 2018 à 2020 et suivants, aux chapitres 011, 012 et 65 sous réserve des décisions de financement.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo". The signature is fluid and cursive, with a long horizontal stroke at the end.

Anne HIDALGO